Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

71e année — 24 novembre 1945 — N° 24

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :
Suisse : 1 an, 13.50 francs
Etranger : 16 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 11 francs
Etranger : 13.50 francs
Prix du numéro : 75 centimes
Pour les abonnements s'adresser à la librairie F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg :* MM. L. Hertling, architecte ; P. Joye, professeur ; *Vaud :* MM. F. Chenaux, ingénieur ; E. Elskes, ingénieur ; E. Jost, architecte ; A. Paris, ingénieur ; Ch. Thévenaz, architecte ; *Genève :* MM. L. Archinard, ingénieur ; E. Martin, architecte ; E. Odier, architecte ; *Neuchâtel :* MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur ; A. Méan, ingénieur ; *Valais :* M. J. Dubuis, ingénieur ; A. de Kalbermatten, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur, Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES
Le millimètre (larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions de pages.
En plus 20 % de majoration de guerre
Rabais pour annonces répétées.

ANNONCES-SUISSES S.A.
5, rue Centrale
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

SOMMAIRE : *Architecte et ingénieur*, par M. Marcel Humbert, ingénieur diplômé E. P. Z. — *Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Installation de professeurs ordinaires.* — *Société suisse des ingénieurs et des architectes : Groupe professionnel des architectes SIA pour les relations internationales.* — Nécrologie : *Paul Hoffet, ingénieur ; Carl Jegher, ingénieur.* — Bibliographie. — Communiqué. — Service de placement. — Renseignements divers.

Architecte et ingénieur [1]

par M. Marcel HUMBERT, ingénieur diplômé E.P.Z., professeur de statique et de résistance des matériaux à la Haute Ecole d'Architecture de Genève.

A une époque où la belle et saine idée de l'organisation des professions gagne toujours davantage de terrain, dans les milieux les plus divers, le problème architecte-ingénieur trouve un regain d'actualité, et cela au moment précisément où la construction, après un temps d'arrêt consécutif aux pénibles circonstances de la guerre, va pouvoir, on le souhaite du moins, reprendre son essor.

Il m'est particulièrement agréable de concrétiser ici, devant un public composé en grande partie de futurs architectes, le rôle de chacun dans le sens précis d'une collaboration architecte-ingénieur, généralement admise, encore qu'assez mal comprise, à mon sens, dans le grand public surtout, mais aussi hélas ! dans le giron de ceux-là même qui constituent les cadres, les chefs responsables de la technique d'aujourd'hui.

En raison de l'ampleur de la question, et des conceptions très variées qui se font jour dans les différents pays, je m'appliquerai plus spécialement à traiter le sujet sur le plan suisse.

* * *

Si l'idée de la protection des professions ne date pas d'aujourd'hui, c'est tout d'abord que ces professions constituent, en quelque sorte, la raison d'être de l'homme, qui doit travailler pour subsister, ensuite, que ces professions doivent lui survivre pour assurer les moyens d'existence à ses descendants aussi, et jouer, du même coup, le rôle de trait d'union entre l'individu et l'Etat.

Ce dernier l'a fort bien compris, en ce qui concerne la Suisse. En effet — et indépendamment de mesures d'ordre social qui n'ont pas à être examinées ici — le Conseil fédéral, en date du 16 février dernier, a pris un arrêté, subordonnant à un titre de capacité, l'ouverture d'exploitations dans les arts et métiers. Il y a peut-être lieu de regretter qu'il ait fallu attendre les années de guerre pour trouver, à un problème déjà fort ancien, une solution imposée en vertu des pleins pouvoirs conférés à notre gouvernement. Mais à quoi bon récriminer ? le pas est fait, il faut s'en réjouir et travailler dès maintenant activement à ce que ce progrès évident profite et soit exploité au mieux, par les intéressés eux-mêmes qui, trop souvent, font preuve d'une bien coupable inertie, en négligeant de cultiver ce qui a été semé. Formons donc le vœu que cet arrêté, basé sur le critère d'une capacité morale et technique — financière aussi dans certaines professions — permette enfin une nécessaire sélection !

Trop de gens sont, de nos jours, placés à la tête d'une affaire pour laquelle ils ne sont pas préparés ; trop d'entreprises de tous genres — ce terme étant pris dans son sens le plus large — mal dirigées, concourent encore à jeter le discrédit sur de nombreuses branches de l'activité humaine, à accroître ainsi le degré d'insécurité, à favoriser le gâchage des prix dans l'ensemble des professions.

Après cette esquisse pessimiste du monde du travail tel qu'il est souvent hélas ! j'ai quelque crainte d'être rangé d'emblée dans la catégorie des adeptes fervents et convaincus du contrôle par l'Etat de tout et de rien et des admirateurs béats des textes de lois... Qu'il me soit permis de vous détromper ! L'indépendance est, à mes yeux, le bien le plus précieux qu'un individu puisse souhaiter posséder, et si j'aime, par dessus tout, mon métier d'ingénieur, c'est que justement il laisse à celui qui le pratique une latitude de jugement extrê-

[1] Conférence donnée le 11 octobre 1945, à la Haute Ecole d'architecture de Genève. (Séance d'ouverture.)